

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° CF157

présenté par

Mme Sas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 145 par la phrase suivante :

« Les moyens pour la rénovation énergétique devront progressivement être augmentés en vue d'atteindre un engagement de l'État de 14 milliards d'euros d'ici 2030. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous saluons la concrétisation entérinée par le Sénat de notre amendement que nous avons porté devant l'Assemblée nationale et que le sénateur Daniel Breuiller et nos collègues du groupe écologiste du Sénat ont défendu avec succès (amendement 17), donnant l'actuel article 8bis du texte. Résultat : dorénavant la politique énergétique nationale devrait intégrer clairement des moyens financiers clairs afin de nous permettre de réaliser nos ambitions en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

Pour aller plus loin, nous appelons par le biais du rapport annexé au présent texte à inscrire que l'ensemble de nos politiques publiques de transition écologique obéissent à une planification de financement lisible et progressive jusqu'à 2030. Nous recommandons pour la suite une augmentation progressive en vue d'atteindre un engagement de l'État de 14 milliards d'euros d'ici 2030 pour la rénovation énergétique, et ce conformément aux conclusions du dernier rapport de Monsieur Jean Pisani-Ferry et Madame Selma Mahfouz pour France Stratégie remise à Madame la Première Ministre (Rapport « Les incidences économiques de l'action pour le climat », mai 2023).